

## Distinction cofidejusseur/caution

Par inna91, le 01/01/2013 à 10:30

bonjour,

j'ai l'esprit un peu confus a propos du terme cofidejusseur.j'ai d'abord pense que ce pourrait être une garantie de la caution, mais je pense m'être trompe. alors je suis allée lire la définition dans le braudo, mais je n'ai toujours pas réussi a me faire une distinction précise[smile7]. alors svp éclairez-moi sur la question

merci...

Par marianne76, le 01/01/2013 à 14:09

Bonjour,

Jetez un coup d'oeil au "Vocabulaire juridique" de Gérard Cornu (PUF) la définition y est très claire, on en reparle ensuite